Nations Unies S/PV.7966



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7966e séance

Mardi 13 juin 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Amendola
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Approche globale de la lutte antimines et de l'atténuation des risques liés aux explosifs

17-16554 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Miguel d'Escoto Brockmann

Le Président (*parle en espagnol*) : J'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire du père Miguel d'Escoto Brockmann, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, décédé le jeudi 8 juin. Miguel d'Escoto était un homme de Dieu qui a milité en faveur de la paix dans son pays et dans la région, y compris au sein de l'Organisation.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. D'Escoto Brockmann.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Approche globale de la lutte antimines et de l'atténuation des risques liés aux explosifs

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Alexander Zuev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix; et Mme Nathalie Ochoa Niño, du Service de la lutte antimines de l'ONU en Colombie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Zuev.

M. Zuev (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité déploie des opérations de maintien de la paix dans des environnements de plus en plus complexes et asymétriques. Les menaces que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés aggravent les crises humanitaires et entravent les interventions d'urgence. Les engins explosifs blessent et tuent les civils, les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires, et leur présence sapent les perspectives d'une paix durable à long terme.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je me fait l'écho des paroles du Secrétaire général, qui a dit que « La paix sans action antimines est une paix incomplète». La lutte antimines donne des résultats dans les environnements opérationnels les plus difficiles. En tant que partie intégrante des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, la lutte antimines est essentielle pour la sûreté, la sécurité et la mobilité de leur personnel et pour une mise en œuvre efficace et efficiente de leurs mandats. Elle est aussi d'une importance pour la protection des populations civiles, en particulier des enfants et des femmes. Je ne vais citer que quelques faits qui illustrent de façon impressionnante la manière dont le défi est relevé par les soldats de la paix des Nations Unies.

Au Mali, la formation des soldats de la paix renforce leur capacité à atténuer la menace posée par les engins explosifs improvisés et leur sauve la vie. En République démocratique du Congo, le déminage des restes explosifs de guerre et autres engins explosifs permet aux communautés touchées par le conflit de circuler en toute sécurité. Au Soudan du Sud, l'utilisation de chiens détecteurs d'explosifs garantit que les sites de protection des civils sont exempts d'engins explosifs. En Iraq, de vastes campagnes de sensibilisation aux risques et les opérations de déminage humanitaires des engins explosifs improvisés permettent le retour en toute sécurité des populations déplacées et l'acheminement de l'aide humanitaire. En Colombie, l'action antimines a été l'un des premiers points sur lesquels les parties aux négociations de paix se sont entendues et l'un des premiers points à faire l'objet de mesures.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le débat d'aujourd'hui nous rappelle qu'il est important de prendre en compte l'action antimines dans la formulation des mandats lors de leur renouvellement. La vision de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité présentée par le Secrétaire général s'articule le long d'un continuum qui va de la prévention et du règlement des conflits à la consolidation de la paix et au développement durable, dans lequel s'inscrivent de solides partenariats jouant un rôle central. Grâce aux partenariats avec les États, aux accords régionaux tels que celui que nous avons avec l'Union africaine et avec la société civile, l'action antimines est à même de démontrer son efficacité opérationnelle et sa capacité de mise en oeuvre à travers le large éventail des priorités de l'Organisation.

En ce qui concerne la prévention des conflits, la dépollution et la destruction des mines antipersonnel,

des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés rendent impossible l'accès aux matières explosives qui pourraient être recyclées et utilisées pour construire de nouveaux engins explosifs improvisés. La réintégration et l'emploi dans le domaine de la lutte antimines des soldats démobilisés et d'individus issus des communautés affectées jouent un rôle principal dans la création de conditions favorables à la paix.

(*l'orateur poursuit en russe*)

Comme nous l'avons observé dans les processus de paix, notamment en Colombie, l'action antimines est un outil efficace qui permet le renforcement rapide de la confiance et de la paix dans des environnements très complexes et politiquement sensibles. Le rôle de coordination et la direction énergique du Service de la lutte antimines des Nations Unies appuient et favorisent ces réalisations, comme cela a été reconnu par les États Membres. Le rôle du Service de la lutte antimines sur le terrain dans la coordination des travaux du secteur de l'action antimines, y compris dans des environnements opérationnels complexes comme en Iraq, fournit une réponse cohérente et ciblée, une efficacité accrue et est d'un bon rapport coût-efficacité.

La doctrine mise au point par le Service de la lutte antimines, par le biais de négociations globales et à larges assises comporte des directives visant à réduire la menace que fait peser sur les forces de maintien de la paix l'utilisation d'engins explosifs improvisés, doctrine qui fournit des directives pour une riposte cohérente au sein de la mission concernée et qui inclut aussi les normes internationales de la lutte antimines appliquées par tous les opérateurs pour assurer la sécurité et l'efficacité des opérations à l'échelle mondiale.

(*l'orateur reprend en anglais*)

En réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés (A/71/187), le Service de la lutte antimines utilise également ses compétences pour coordonner l'élaboration des normes de l'Organisation des Nations Unies concernant l'élimination des engins explosifs improvisés. Ces normes, qui devraient être achevées d'ici à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, permettront de garantir la conformité de la formation, du matériel et des opérations. Le Service de la lutte antimines prend également des mesures pour déterminer les éléments constitutifs d'une riposte d'ensemble de l'ONU visant à atténuer la menace posée par les engins explosifs improvisés. Cela a été l'un des principaux sujets de préoccupation, en particulier pour les pays fournisseurs de contingents.

Le Conseil de sécurité s'attend à être tenu au courant des menaces et des efforts visant à atténuer les menaces que représentent les engins explosifs. Je tiens à assurer le Conseil que le Service de la lutte antimines est déterminé à appuyer le Secrétaire général et les travaux du Conseil en faveur de de la paix et de la sécurité en général.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Zuev pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M[me] Ochoa Niño.

M[me] Ochoa Niño (*parle en espagnol*) : Je vous suis reconnaissante, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à prendre la parole devant le Conseil de sécurité. C'est une expérience presque indescriptible que d'avoir l'honneur d'être ici pour faire cette déclaration.

Je travaille dans l'action antimines en Colombie depuis sept ans, d'abord avec un groupe de la société civile et, à présent, en tant que fonctionnaire du Service de la lutte antimines des Nations Unies. En Colombie, le Service de la lutte antimines joue le rôle important de conseiller technique auprès de l'Autorité nationale de la lutte antimines, à un moment où la négociation, la conception et l'application de l'accord de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) exigent un secteur de l'action antimines qui soit opérationnel, effectif et efficace. Depuis 2002, l'Autorité nationale – la Direction chargée de la lutte intégrée contre les mines antipersonnel (Dirección para la Acción Integral contra Minas Antipersonal) – dirige le développement du secteur de l'action antimines et l'introduction du déminage civil humanitaire en Colombie.

J'ai pu constater directement l'énorme impact et les conséquences que les mines terrestres et les restes explosifs de guerre ont eus sur la vie de mes compatriotes, ainsi que sur le développement de mon pays. C'est pourquoi j'ai été très reconnaissante d'avoir participé au processus d'enlèvement des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre sur le territoire colombien et de travailler aujourd'hui avec le Service de la lutte antimines des Nations Unies. Il y a sept ans, le secteur de l'action antimines en Colombie était à un stade précoce de développement et faisait face, comme aujourd'hui, à la tâche titanesque de régler

un problème qui, malheureusement pour mon pays, est énorme. Je voudrais mentionner quelques faits qui remontent à cette époque.

La Colombie était au deuxième rang dans le monde pour le nombre de victimes causées par les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre. Ces dernières années, la Colombie a eu moins de victimes, mais est restée l'un des cinq principaux endroits au monde où sévit ce fléau. De plus, il y a sept ans, plus de 50 % du territoire colombien étaient contaminés et cette contamination touchait et touche les zones rurales les plus reculées et les moins développées. Dans ces zones, les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre empêchent l'accès de la population aux services, limitent sa mobilité et ne permettent pas l'utilisation productive de la terre, ce qui laisse peu d'espoir à ces communautés de sortir de la pauvreté. En outre, le sud du pays abrite des communautés autochtones qui, dans le passé, étaient prises au piège dans leur territoire et coupées du pays en raison de la présence de mines antipersonnel, et l'aide humanitaire dont elles avaient besoin était complètement bloquée par la présence de ces mines.

Ma première affectation m'a menée dans l'un des districts les plus touchés de mon pays à cette époque. J'ai eu l'occasion de former les 50 premiers démineurs civils de Colombie. Ensemble, nous avons créé des groupes que je supervisais qui incluaient des victimes du conflit, d'anciens militaires et d'anciens combattants. Et ils ont tous travaillé ensemble avec un objectif commun, qui était d'enlever les mines terrestres et les restes explosifs et ainsi, d'aider ces communautés. Ce fut là un véritable exemple de réconciliation.

De jour en jour, j'ai appris que l'action antimines humanitaire est, dans dans certaines zones du conflit, essentielle pour lancer la reconstruction socioéconomique des communautés. Nulle part est-ce plus manifeste ou plus évident que dans un processus de paix, comme nous avons pu le voir en Colombie.

En 2014, après trois années de négociations, le processus de paix était en difficulté et la confiance entre le Gouvernement et les FARC-EP au plus bas. Nous étions nombreux à craindre que le processus échoue purement et simplement. Face à cette situation, les FARC-EP acceptèrent de prendre part à une série de gestes de paix, et le déminage humanitaire fut choisi pour être un d'entre eux, aux côtés par exemple de la libération des combattants mineurs. Le déminage humanitaire en tant qu'action antimines a présenté un autre avantage dans ce contexte particulier puisqu'il a permis au Gouvernement colombien et aux FARC-EP de démontrer leur attachement à la paix et à la quête de réconciliation et de coexistence. Cette initiative a eu pour résultat que l'Armée colombienne et les FARC-EP commencèrent à travailler en coopération ce qui a fini par s'avérer un jalon déterminant sur la voie de la paix.

Pendant plus d'un an, les activités de déminage menées dans le cadre des gestes de paix furent la seule action concrète menée conjointement par les parties à la négociation. En tant que membre du Service de la lutte antimines de l'ONU, j'ai été invitée à suivre cette initiative et j'ai pu constater qu'en dépit d'un manque de confiance au début, les représentants de l'Armée aussi bien que ceux des FARC avaient dû progressivement trouver un langage commun, partager des objectifs et mettre en place des mécanismes de prise de décisions coordonnés qui allaient leur permettre de faire face ensemble aux problèmes rencontrés. Au final, les gestes de paix firent que l'action antimines a joué un rôle clef qui s'est traduit par la signature de l'accord de paix.

Les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre restent un héritage durable de tout conflit, qu'un accord de paix ait été ou non signé. Leur présence continue d'avoir des répercussions socioéconomiques sur les populations touchées et limite la fourniture d'une aide humanitaire et au développement à grande échelle dans de nombreuses régions d'un pays. Faire face au problème signifie non seulement éliminer la menace physique dans le sol, mais aussi mettre en place des structures et des processus à même d'aider les individus et les communautés à se remettre de l'impact des mines.

Dans le cas de la Colombie, plusieurs dispositions de l'Accord de paix vont résolument en ce sens et définissent le rôle que l'action antimines peut jouer dans un tel contexte. Tout d'abord, le déminage humanitaire y est reconnu comme condition préalable à la mise en œuvre d'autres politiques publiques, notamment celles liées au remplacement des cultures illicites et au retour de toutes les personnes déplacées, en plus d'être fondamental pour les projets de développement. Deuxièmement, la participation des ex-combattants au processus de déminage humanitaire peut être formellement acceptée comme une forme de sanction dans le cadre de la justice transitionnelle décrite dans l'Accord. Troisièmement, leur participation à ces activités y est considérée comme un acte de réparation pour les dommages causés par le conflit et comme un moyen d'effacer ses effets. Enfin, l'Accord envisage l'action antimines comme un moyen d'offrir aux ex-combattants des options de réinsertion

socioéconomique et des possibilités d'emploi. C'est aussi une occasion extraordinaire pour l'ONU de continuer à être solidaire avec les communautés touchées, comme celles en Colombie, notamment parce que l'action antimines à une influence directe sur la paix durable. Le Service de la lutte antimines a d'ailleurs lancé un tel processus dans le cas de la Colombie et nous prévoyons, par exemple, que des actions ou des activités antimines seront sans doute nécessaires à l'appui des activités de désarmement dont la Mission des Nations Unies en Colombie a la responsabilité.

Le Service de la lutte antimines de l'ONU a ainsi pu aider les autorités nationales à élaborer leur plan national de déminage et à déterminer les zones prioritaires parmi les plus touchées. En outre, en tant que garant des normes internationales, le Service œuvre pour que les normes nationales soient adaptées en conséquence et garantissent l'efficacité des opérations, ce qui se traduit en fin de compte par des interventions plus rapides là où elles sont nécessaires. Récemment, nous avons eu le privilège de commencer à former les ex-combattants qui doivent se charger de mettre en place une organisation de déminage humanitaire à caractère civil, ce qui va permettre de tenir l'objectif de réinsertion de 20 % des ex-combattants en Colombie.

Une tâche gigantesque attend la Colombie, celle de pérenniser la paix après la signature des accords. La lutte antimines à caractère humanitaire sera déterminante pour parvenir à mettre définitivement fin à la violence et jeter les fondements des activités de consolidation de la paix et de développement au profit de tous les Colombiens. Le Conseil de sécurité a un rôle vital à jouer s'agissant de garantir que, dans d'autres contextes également, l'action antimines contribue à améliorer la vie des communautés touchées par les mines et de reproduire ailleurs les effets incontestablement positifs qu'elle a eus dans mon pays. Je suis très fière d'être ici et de travailler pour le Service de la lutte antimines de l'ONU, en tant qu'agent de changement et de renforcement de l'action antimines en Colombie. J'espère que nous pourrons continuer de compter sur l'appui du Conseil, que les Colombiens pourront continuer de compter sur l'appui du Conseil pour affronter les prochains défis. Une nouvelle fois, je suis très reconnaissante d'avoir eu la possibilité exceptionnelle de m'adresser au Conseil aujourd'hui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Ochoa Niño de son témoignage et des informations qu'elle nous a fournies.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

La Bolivie remercie M. Alexander Zuev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, de sa présentation, et Mme Nathalie Ochoa Niño de son exposé et de son travail. Nous saluons également la présence de M. Vincenzo Amendola, Sous-Secrétaire d'État italien aux affaires étrangères et à la coopération internationale, et saisissons cette occasion pour féliciter l'Italie de son travail et de son leadership dans la lutte contre les mines.

> « Je marchais normalement quand j'ai mis le pied sur une pierre qui a commencé à basculer. Lorsque j'ai fait un bond de côté afin de ne pas tomber, la mine qui se trouvait là a explosé. J'ai été projeté à une vingtaine de mètres et ai heurté un poteau en tombant. Je suis tombé dans un trou et quand j'ai rouvert les yeux, j'ai réalisé que j'avais perdu une jambe et que l'autre ne tenait plus que par un tendon. Sur le coup, je n'ai ressenti aucune douleur, mais aujourd'hui, c'est comme si la douleur n'allait jamais disparaître. »

Voilà le témoignage d'un garçon de 12 ans qui a sauté sur une mine le 7 août 2010.

> « Tout à coup, quelque chose a explosé. Je n'ai rien senti, mais je suis tombé au sol et j'ai vu que mon frère était à terre lui aussi. Il y avait de la poussière partout. Je ne pouvais pas marcher et j'ai vu que mon pied droit était en sang. Aujourd'hui je suis amputé du pied droit à cause d'une mine terrestre. Comme à tous les autres, ce n'est que plus tard qu'on m'a dit qu'il s'agissait d'un quartier résidentiel qui avait été abandonné parce qu'il était infesté de mines », nous raconte Raed, qui a aujourd'hui 27 ans et étudie à l'université.

La population civile est celle qui souffre le plus de la pollution par les engins explosifs, en particulier dans les situations d'après-conflit. Les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés (EEI) continuent de coûter la vie à des milliers de personnes et en mutilent ou handicapent de nombreuses autres. La pollution par ce type d'armes continue d'avoir de graves conséquences humanitaires dans de nombreux pays à travers le monde. Par exemple, selon les données de l'organisation Monitor, le nombre de victimes de mines et de restes explosifs de guerre est passé de 9 220 en 1999 à 3 678 en 2014, c'est-à-dire

d'une moyenne de près de 25 victimes par jour, soit plus d'une victime par heure, à 10 par jour en 2014.

En dépit de cette baisse, le nombre de victimes reste extrêmement élevé. L'aspect le plus préoccupant de ces plus de 3 600 victimes de mines et de restes explosifs de guerre est que 79 % d'entre elles sont des civils. Je le répète, 79 % sont des victimes civiles, qui n'ont rien à voir avec le conflit, et 39 % sont des enfants, des petits garçons et des petites filles; encore une fois, 39 % sont des enfants.

En Somalie en 2014, 81 % des victimes de mines étaient des enfants, et au Soudan du Sud, ce nombre était de 60 %. Il est clair que l'emploi de telles armes est loin d'avoir été éliminé. En outre, de 1999 à 2014, plus de 1 600 démineurs humanitaires ont été tués ou blessés, dont 53 en 2014.

Ce n'est pas seulement le nombre de victimes qui est alarmant, mais aussi la prolifération de ces explosifs. En 2014, on a recensé des victimes dans 54 pays à travers le monde : 18 en Afrique subsaharienne, deux dans les Amériques, 11 dans l'Asie de l'Est et du Sud et dans le Pacifique, deux en Europe et en Asie centrale, et 11 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. De même, en 2014, il y avait 57 pays ayant des zones polluées par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre : deux en Afrique subsaharienne, six dans les Amériques, 12 en Asie de l'Est et du Sud et dans le Pacifique, 14 en Europe et en Asie centrale, et trois en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Bien qu'il soit très difficile de calculer la superficie estimée des zones polluées, rien qu'en 2014, plus de 200 kilomètres carrés ont été débarrassés de mines et de restes explosifs de guerre.

Une autre conséquence de ce phénomène est la pollution de zones entières dans lesquelles la population civile menait auparavant ses activités. Il s'ensuit que de nombreuses populations se voient limiter l'accès à des ressources essentielles, comme l'eau et la terre. Le terrain devient inutilisable, il n'est plus possible d'y accéder ni de l'utiliser à des fins agricoles, notamment après la fin des conflits, ce qui entrave les processus de paix et paralyse les efforts de développement. Les personnes n'ont dès lors souvent pas d'autre choix que de fuir leurs foyers pour de longues périodes de temps et de vivre dans des circonstances très précaires à cause de la menace posée par ces explosifs, ce qui accroît le nombre de personnes déplacées et de réfugiés et complique leur retour une fois le conflit terminé. D'autre part, les dommages et les destructions causés aux infrastructures civiles, telles que les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, exacerbent le risque de propagation des maladies.

Bien que la population civile soit la principale victime des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, le personnel humanitaire, tant de l'ONU que d'autres organisations, et les soldats de la paix sont également victimes de ces engins. Rien qu'en 2015, nous avons enregistré 38 attaques directes au moyen d'EEI contre le personnel civil et de maintien de la paix de l'ONU. Cette réalité a pour conséquence que ces personnes sont non seulement exposées à cette menace, mais aussi qu'elles ne peuvent pas être déployées efficacement ni s'acquitter de leur mandat.

En ce sens, la lutte contre les mines joue non seulement un rôle humanitaire, elle est également cruciale pour l'instauration d'une paix durable et pérenne. Il n'est pas possible de parvenir à une paix effective sans inclure la lutte antimines dans les mandats qui en ont besoin. C'est pourquoi il est important de souligner le travail effectué par le Service de la lutte antimines de l'ONU et le rôle qu'il joue dans la coordination des efforts de déminage dans les 18 opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales au sein desquelles il intervient. Le travail qu'il accomplit en matière de déminage, d'éducation et d'assistance aux victimes est essentiel à la mise en place de processus de paix pérennes et durables. Comme je l'ai dit précédemment, dans tout conflit dans lequel des mines ont été utilisées et des restes explosifs de guerre existent, il ne sera pas possible de parvenir à une paix pérenne et durable sans la lutte antimines.

La Bolivie est un État pacifiste qui ne fabrique ni ne stocke ni n'emploie des mines terrestres. Nous avons signé et ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi que la Convention sur les armes à sous-munitions. En ce sens, nous appelons tous les États qui n'ont pas encore signé ces conventions importantes à y adhérer, et lançons un appel à tous les États parties pour qu'ils s'acquittent de leurs engagements en la matière.

C'est pour toutes ces raisons qu'il y a deux semaines, la Bolivie a présenté un projet de résolution qui est actuellement en cours de négociation. Nous tenons à remercier toutes les délégations de leur contribution positive au projet et espérons continuer à travailler de la

même manière afin de pouvoir approuver le texte dans les jours à venir. La Bolivie est fermement convaincue que ce projet de résolution, une fois adopté, créera un précédent positif, en reconnaissant la menace posée par les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, ainsi que l'importance que revêt la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix et pour la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais clore mon intervention en citant le préambule de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, connue sous le nom de Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Au total, 162 États y sont parties. Elle constitue l'une des pierres angulaires de la lutte antimines et des futurs traités futurs portant sur la même thématique. Le préambule stipule ce qui suit :

> « Les États parties,
>
> Déterminés à faire cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel qui tuent ou mutilent des centaines de personnes chaque semaine, pour la plupart des civils innocents et sans défense, en particulier des enfants; entravent le développement et la reconstruction économiques; empêchent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées sur le territoire; et ont d'autres graves conséquences pendant des années après leur mise en place » (*résolution 52/38 de l'Assemblée générale*).

C'est l'une des responsabilités du Conseil de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Amendola (Italie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier la Bolivie d'avoir porté cette question importante à l'attention du Conseil. Nous attendons avec intérêt l'examen du projet de résolution, qui pourrait déboucher sur un texte final à l'issue de notre débat. Comme cela a été dit, les dommages causés sans discrimination aux civils ainsi qu'à la paix et à la sécurité par les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre demeurent un sujet de grande préoccupation.

À cet égard, je tiens à remercier M. Alexander Zuev et Mme Ochoa Niño de leurs rapports, qui nous donnent un aperçu complet et global de la situation. En effet, si la lutte antimines joue un rôle crucial pour aider les communautés à se relever d'un conflit ou recevoir une aide humanitaire en période de conflit, les événements qui se déroulent actuellement créent de nouvelles zones de pollution qui peuvent empêcher les civils de répondre à leurs besoins essentiels. À cet égard, je voudrais rappeler que ce sont les pays à moyen et à faible revenu qui sont principalement touchés par les mines. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la plupart des victimes sont des civils innocents, et souvent des enfants.

Nous constatons que tout un éventail de menaces, de plus en plus nombreuses, pèsent sur les populations civiles. Je pense par exemple à l'utilisation de plus en plus fréquente de nouveaux dispositifs, tels que les engins explosifs improvisés, en particulier par des groupes armés non étatiques, ainsi qu'aux risques posés par les armes non sécurisées et les stocks de munitions qui se trouvent dans des zones peuplées. Comme M. Zuev l'a dit à propos de l'Iraq, et comme j'ai pu le constater personnellement avec les Carabinieri, il faut lutter contre ces nouveaux dispositifs compte tenu de leurs conséquences et en vue d'éliminer les menaces qui pèsent sur ce pays. De même, nous sommes vivement préoccupés par les informations récentes faisant état de l'augmentation du nombre de personnes tuées et blessées par des mines et d'autres restes explosifs. Malheureusement, cette tendance s'est accompagnée d'une baisse des financements consacrés à la lutte antimines.

Dans ce contexte, nous devons rester vigilants, y compris au sein du Conseil et dans le cadre de son action. À cet égard, nous félicitons le Service de la lutte antimines de l'ONU et les autres entités de l'ONU qui participant à la lutte contre les mines pour le travail remarquable et professionnel qu'ils accomplissent dans un environnement de plus en plus complexe. Par ailleurs, ils associent la société civile à leurs travaux, ce qui, bien entendu, permet à nos entités et aux acteurs civils de coopérer dans le cadre de ce processus. Nous saluons les efforts de coordination déployés par le Service de la lutte antimines et les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018. L'Italie continuera d'appuyer ces efforts en sa qualité de Président en exercice du Groupe d'appui à la lutte antimines.

Nous maintiendrons notre engagement à lutter contre les mines en ce qui concerne chacun de ses cinq piliers : le déminage et l'élimination des mines, la

sensibilisation aux risques liés aux mines, l'assistance aux victimes, la destruction des stocks, les efforts de plaidoyer, notamment contre l'utilisation des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. L'Italie, qui est partie à tous les instruments juridiquement contraignants relatifs à la lutte antimines, notamment la Convention d'Oslo, la Convention d'Ottawa, la Convention sur certaines armes classiques et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, encourage vivement tous les États à y adhérer. Ces instruments établissent des normes élevées en matière de lutte antimines et permettent d'évaluer les progrès réalisés.

Pour terminer, je voudrais me joindre aux autres orateurs en réaffirmant que la lutte antimines est une mesure essentielle pour garantir l'efficacité de l'action humanitaire, une condition préalable au retour en toute sécurité des déplacés et des réfugiés dans leurs foyers et une condition préalable à la reconstruction et au développement, notamment la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour les raisons que je viens d'énumérer, nous sommes prêts à apporter notre contribution.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence bolivienne d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur l'atténuation des risques liés aux mines terrestres et à d'autres explosifs dangereux.

Nous nous félicitons de ce débat et du projet de résolution soumis par la Bolivie portant sur une approche globale de la lutte antimines, étant donné que cela fait plus de 10 ans depuis que le Conseil s'est prononcé sur cette question. Il est en effet approprié que la séance d'aujourd'hui se tienne alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la création du Service de la lutte antimines de l'ONU, la principale entité de l'ONU qui coordonne et met en œuvre tous les efforts liés à l'atténuation des risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre. Nous remercions M. Alexander Zuev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au sein du Département des opérations de maintien de la paix, et Mme Nathalie Ochoa Niño de leurs exposés respectifs.

Le droit international humanitaire impose des limites aux parties à un conflit armé lorsque leurs moyens et méthodes de guerre risquent de causer des souffrances inutiles. Seuls des actes proportionnels aux objectifs légitimes d'une opération militaire et nécessaires pour atteindre ces objectifs sont autorisés. Le droit international humanitaire exige également des parties à un conflit armé de prendre les précautions nécessaires quand elles utilisent des mines terrestres afin de réduire au minimum leurs effets indiscriminés dans les situations de conflit armé. Dans ce contexte, les parties doivent enregistrer l'emplacement des mines terrestres aussi précisément que possible, les enlever ou les neutraliser pour protéger les civils ou faciliter leur élimination à la fin des hostilités.

Néanmoins, l'utilisation persistante des mines antipersonnel et des engins explosifs improvisés (EEI), ainsi que le nombre de victimes civiles résultant de l'utilisation d'armes qui frappent sans discrimination et des restes explosifs de guerre demeurent des sources de préoccupation. En tant que pays qui a souffert des effets des mines terrestres et d'autres engins explosifs pendant des décennies, l'Éthiopie attache une grande importance à l'atténuation des conséquences des mines terrestres. L'Éthiopie a ratifié les instruments juridiques internationaux pertinents et participe activement à la lutte antimines et à l'élimination des mines.

La nécessité d'une approche globale et coordonnée visant à remédier aux risques et aux conséquences liés aux mines et aux munitions non explosées a longtemps été reconnue par le Conseil de sécurité, depuis l'adoption, en 2003, de sa déclaration du président S/PRST/2003/22. Une telle approche pourrait porter sur la destruction des stocks, le déminage, l'aide aux victimes, les activités de sensibilisation, ainsi que la nécessité d'œuvrer à l'élimination à terme des mines terrestres antipersonnel. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction constitue un cadre international important pour s'attaquer au problème des mines terrestres. En outre, nous sommes d'avis que le projet de résolution qui a été soumis envoie un signal fort quant à la nécessité d'atténuer les risques liés aux mines antipersonnel et à d'autres explosifs dangereux et de promouvoir la consolidation de la paix et la stabilisation. Une telle approche permettra également de renforcer la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux en vigueur et de renforcer la coopération entre les États Membres, notamment par l'échange de connaissances et d'expériences en matière de lutte antimines.

Les soldats de la paix continuent de jouer un rôle essentiel dans la lutte antimines, notamment dans les activités ayant trait au déminage. L'Éthiopie, qui figure au nombre de principaux pays fournisseurs de contingents, est très préoccupée par l'utilisation des EEI, ces dernières années, contre les soldats de la

paix par des groupes armés dans le cadre des guerres asymétriques. En vue du renforcement des capacités des soldats de la paix pour faire face aux risques liées aux mines, aux EEI et aux restes explosifs de guerre, le Conseil de sécurité doit renouveler son engagement en faveur de la lutte antimines et du renforcement des capacités des Casques bleus à s'attaquer aux menaces découlant des mines, des EEI et des restes explosifs de guerre en leur apportant un soutien adéquat et soutenu, notamment lorsqu'il autorise le déploiement de missions et proroge leurs mandats.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre engagement à œuvrer en faveur d'une approche globale qui nous permettrait de prévenir ou de limiter les dégâts et les souffrances causés par les mines, les EEI et les restes explosifs de guerre.

Mme Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay remercie la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance d'information et d'avoir élaboré une note de cadrage et un projet de résolution sur une question qui revêt une importance particulière pour le maintien de la paix et la sécurité internationales et qui mérite toute notre attention. En outre, nous remercions le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, M. Alexander Zuev, de son exposé, ainsi que Mme Nathalie Ochoa Niño, du Service de la lutte antimines de l'ONU en Colombie, que je félicite du travail qu'elle accomplit et de son exposé éloquent.

L'Uruguay est un pays à vocation traditionnellement pacifiste, fermement attaché au régime de désarmement et de non-prolifération, qui promeut le renforcement du multilatéralisme dans son action en faveur d'un désarmement universel et complet. Dans cet esprit, l'Uruguay a souscrit à tous les traités régionaux et internationaux en vigueur à cette fin et les a ratifiés.

Nous savons que les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre ont fait un grand nombre de victimes dans divers conflits, dont beaucoup sont encore en cours. Ces armes tuent ou blessent des milliers de personnes chaque année, sans faire de distinction entre civils et combattants, et mettent en danger tous ceux qui vivent dans les zones touchées tout en restreignant l'accès de la population aux services de base. Un grand nombre de civils meurent ou sont blessés à cause de ces armes, même lorsque les conflits armés ont pris fin depuis longtemps. Il convient de souligner le risque que les restes explosifs de guerre non explosés font courir aux enfants, qui sont les personnes les plus vulnérables en temps de conflit.

Dans ce contexte, il est fondamental de renforcer les normes interdisant l'emploi de mines antipersonnel et de déployer tous les efforts possibles pour universaliser la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Dans ce sens, l'Uruguay exhorte les États qui n'ont pas signé la Convention à y adhérer sans plus tarder, en particulier ceux qui produisent et vendent ce type d'armes. De la même manière, l'Uruguay invite tous les États Membres à honorer intégralement leurs obligations internationales et à respecter les engagements qui leur incombent en vertu du droit international en matière de désarmement et de non-prolifération.

La réglementation du commerce des armes et la mise en œuvre des instruments en vigueur sont indispensables pour éviter les conséquences de la violence armée dont souffrent les victimes civiles et pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Comme le souligne le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la protection des civils (S/2017/414), en s'attachant à prévenir les conflits, on lutte aussi à contre les transferts illicites et irresponsables d'armes qui favorisent les conflits et nuisent à l'action menée en faveur de la protection et de la consolidation de la paix. C'est pourquoi l'adhésion aux instruments internationaux visant à protéger les civils, comme le Traité sur le commerce des armes, un document historique, et leur ratification contribueront énormément à protéger les civils de préjudices éventuels.

En ce qui concerne les activités menées par les opérations de maintien de la paix dans le cadre de l'action antimines, l'Uruguay tient à prendre acte du travail d'assistance réalisé par les Nations Unies dans les zones affectées. Nous souhaitons également faire part de notre profonde gratitude et reconnaissance aux agents et institutions qui mènent des activités visant à éliminer les mines terrestres et les restes explosifs de guerre et à atténuer leur impact sur la vie des gens.

Enfin, nous insistons sur le fait que, pour mettre fin aux souffrances que ces armes causent à des milliers de personnes, il est impératif que la communauté internationale s'engage et se montre déterminée à les éliminer, car le recours aux mines antipersonnel, par quelque acteur que ce soit, est inacceptable.

M. Delattre (France) : Je remercie la présidence bolivienne du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat important, et pour son projet de résolution sur la lutte antimines, sur lequel la France est engagée de manière constructive. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Zuev et Mme Nathalie Ochoa Niño pour leurs présentations très éclairantes.

Les risques posés par les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre, sans oublier l'usage persistant d'armes à sous-munitions, constituent une préoccupation grave et majeure de notre temps. À cela s'ajoutent les nombreux défis posés par le recours croissant aux engins explosifs improvisés, au bilan toujours plus meurtrier. L'actualité récente a été marquée par les incidents survenus au Mali notamment, où nous avons tous déjà payé un lourd tribut. Mais cet inquiétant constat s'applique en réalité partout où les populations civiles, les forces locales et les contributeurs de troupes font face, quotidiennement, à ces fléaux des conflits modernes. Ces armes sèment la mort et la mutilation, en direct et en différé, si l'on peut dire, fauchant au hasard longtemps après avoir été posées. Elles ne font pas la différence entre civils et militaires.

Face à cette menace d'une extrême acuité, nous avons une obligation morale et fondée en droit – et pas seulement sécuritaire – vis-à-vis des populations que nous devons protéger, des personnels que nous déployons, et des États hôtes avec qui nous collaborons. Je pense aussi naturellement aux premiers relais sur place de notre action, les démineurs civils et militaires. Je tiens à leur rendre hommage pour leur dévouement constant et sans relâche, au péril de leur vie. Leur action est essentielle parce qu'elle permet de sauver des vies, chaque jour, non seulement en protégeant les civils de ces armes, mais également en créant les conditions de sécurité permettant aux Casques bleus de se déployer et aux personnels humanitaires d'atteindre les populations dans le besoin.

Les mines antipersonnel, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés forment un ensemble complexe. La présence de mines dans des zones d'habitation et de culture, la dispersion de munitions non explosées, et le piégeage par des engins explosifs improvisés constituent autant de défis particuliers. Pour y remédier, nous devons mobiliser des expertises et des matériels spécifiques. Comme dans beaucoup d'autres domaines, il n'y a donc pas de réponse unique, mais une série de mesures adaptées, distinctes mais complémentaires, dont la cohérence doit être préservée et renforcée.

Nous devons d'abord doter les acteurs sur le terrain, qu'il s'agisse des troupes ou des forces déployées, des moyens opérationnels nécessaires à leur action. Il convient aussi de soutenir les organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées, travaillant sans relâche dans des zones extrêmement dangereuses. Le rôle des nouvelles technologies est incontournable pour anticiper et réduire les menaces, et je tiens à saluer toutes les initiatives innovantes du Secrétariat dans ce domaine. Je voudrais aussi saluer le travail remarquable du Service de la lutte antimines de l'ONU, sous la direction particulièrement efficace et dynamique d'Agnès Marcaillou, aux côtés d'autres instances onusiennes.

Nous avons par ailleurs une responsabilité essentielle au titre de l'assistance, notamment en termes de formation et de sensibilisation. En effet, il est primordial de permettre aux pays exposés de construire leur propre expertise, pour ne plus être tributaire, à terme, de celle des autres. Cela implique aussi d'intensifier nos efforts d'éducation afin d'améliorer l'appréhension des risques par les populations locales. Ces efforts de prévention constituent un axe essentiel de notre action, et doivent s'ajouter aux programmes de dépollution et de sécurisation afin de protéger les populations civiles.

Dans ce contexte, l'action de la France se mesure en particulier dans le soutien à la conduite de la réforme de la sécurité de nombreux États partenaires, dans l'appui à la formation des entités nationales et dans le soutien aux ONG déployées dans les pays concernés. À l'instar de Handicap International, ces ONG réalisent un travail admirable. Afin d'œuvrer à la stabilisation, la France soutient, dans un cadre essentiellement humanitaire, des formations spécialisées dans un certain nombre de pays en sortie de crise. Elle soutient des programmes de déminage, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, en partenariat étroit avec nos partenaires, en appuyant par exemple des initiatives régionales comme le Centre de perfectionnement aux actions post-conflictuelles de déminage et de dépollution du Bénin.

Mais notre action opérationnelle ne peut s'arrêter à la somme de nos activités individuelles. La complexité de la menace appelle l'élaboration, par des acteurs multiples, d'une réponse coordonnée, reposant sur la diversité d'expertise et de moyens de chacun. Le Groupe d'appui à la lutte antimines, actuellement présidé par l'Italie, en constitue une excellente illustration.

La France mène aussi une coopération avec l'Union européenne, ainsi qu'avec les principales organisations non gouvernementales intéressées.

Le renforcement des moyens sur le terrain va, enfin, de pair avec la nécessité de rechercher l'universalisation et d'assurer la pleine mise en œuvre des outils juridiques à notre disposition. Je pense à la Convention d'Ottawa, instrument de référence en matière de lutte contre les mines antipersonnel, ainsi qu'à la Convention d'Oslo, interdisant les armes à sous-munitions. Nombre de pays partagent les objectifs de ces Conventions, même s'ils n'en sont pas encore signataires. Et certains étudient les implications d'une éventuelle adhésion, que nous devons nous efforcer d'encourager et de faciliter.

Le temps presse face au nombre de victimes de plus en plus élevé de ces armes. Notre responsabilité morale, politique et juridique est d'intensifier nos efforts et de renforcer leur cohérence pour réduire au maximum l'hémorragie causée par ces engins meurtriers. Que le Conseil soit assuré de l'engagement résolu de la France en ce sens.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Zuev et Mme Ochoa Niño de leurs exposés pénétrants. Je tiens en particulier à vous remercier, Monsieur le Président, de porter cette question à l'attention de tous les membres du Conseil. C'est une question dont on ne parle que rarement, alors que son impact est ressenti conflit après conflit, et ce depuis que l'ONU a été créée. Malheureusement, cet impact est encore ressenti dans de nombreux endroits du monde aujourd'hui.

Traiter tout bonnement cette question comme toutes les autres figurant à notre ordre du jour serait une erreur. Les mines terrestres antipersonnel ne sont rien d'autre que des tueuses aveugles. Elles ne font pas la distinction entre les parties à un conflit et ne reconnaissent ni âge ni affiliation.

Je suis fier de représenter un pays qui aspire à voir un monde exempt de mines antipersonnel. En 1995, nos prédécesseurs se sont retrouvés autour de cette able et ont adopté à l'unanimité la résolution 1005 (1995) reconnaissant la menace mondiale que représentent ces engins. À l'époque, nous nous étions concentrés sur le Rwanda et un groupe restreint de pays. Deux années plus tard, la princesse Diana s'est promenée dans les rues de Cuito, en Angola, pour saluer des enfants victimes du fléau des mines terrestres et rencontrer des survivants. Elle y a vu la face humaine d'une épidémie due à l'homme, une épidémie qui a pris la forme d'une centaine de millions de mines éparpillées dans plus de 70 pays. Il y a 20 ans, les mines terrestres faisaient une nouvelle victime toutes les 20 minutes.

Voilà où en on était il y a de deux décennies. Et face à ce qui semblait une difficulté insurmontable, nous avions alors affirmé ensemble que cela devait cesser. Au courant de la même année, nous nous sommes réunis en tant que gouvernements, société civile et survivants venus des quatre coins du monde pour insuffler une nouvelle dynamique et nous mettre d'accord sur un traité interdisant les mines antipersonnel.

Vingt ans plus tard, il est indéniable que nous avons fait du chemin, mais 2015 a montré quels sont les risques encourus lorsque nous retirons notre pied de l'accélérateur. Cette année a vu une augmentation de 75 % du nombre de victimes par rapport à 2014, et ce fut l'année la plus meurtrière depuis 2006. Cette augmentation notable est due pour une grande part à une utilisation accrue de mines antipersonnel improvisées par des groupes non étatiques au Moyen-Orient. Le pire est que sur les 6461 personnes tuées ou blessées cette année-là, plus d'une sur trois était un enfant.

Les milliers de personnes qui ont perdu la vie ou un membre ne donnent pas une image complète de la situation. Des millions d'autres sont forcées de vivre sur des terres infestées de mines antipersonnel, de sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre. Du fait même de leur existence, elles mettent en péril les moyens d'existence. Elles empêchent les enfants d'aller à l'école; elles empêchent les agriculteurs de cultiver leurs champs pour nourrir leurs communautés; elles empêchent l'aide humanitaire de parvenir à ceux qui en ont besoin; et elles rendent impossible le retour des réfugiés chez eux.

C'est pour toutes ces raisons que le Royaume-Uni a annoncé en avril que nous allions accroître notre aide à la lutte antimines. Nous avions annoncé que nous allions doter le Programme mondial de lutte antimines du Royaume-Uni de plus de 125 millions de dollars pour les trois prochaines années. Ces fonds viennent s'ajouter aux 38 millions de dollars que notre Agence pour le développement international a déjà promis. Ils seront utilisés pour nettoyer 150 kilomètres carrés infestés de mines terrestres, de sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre.

Grâce à ces projets, 800 000 personnes ne vont plus vivre sous la menace des mines terrestres,

et 100 000 autres recevront une éducation sur les dangers qu'elles représentent. Le Royaume-Uni fait des progrès significatifs pour respecter les obligations qu'il a souscrites au titre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction de déminer les Îles Falklands, après avoir annoncé en septembre 2016 le lancement d'un nouveau programme doté de 25 millions de dollars, que nous sommes en train de mettre en œuvre maintenant.

Nous concentrons nos efforts sur les pays où notre action peut produire le plus de résultats possibles et où un grand nombre de personnes vit sous la menace des restes explosifs de guerre. Au bout de ces trois ans, l'Afghanistan, la Somalie et le Soudan du Sud, compteront parmi les pays qui auront bénéficié de ce projet parrainé par le Royaume-Uni.

Malheureusement, cela ne suffira pas. Soixante pays et quatre territoires sont toujours infestés de mines terrestres. Dans près d'une dizaine d'entre eux, ce sont plus de 100 kilomètres carrés qui sont abandonnés aux mines. Les mines terrestres continuent de détruire les possibilités et l'espoir. Si nous voulons faire revivre l'espoir, il nous faut nous rassembler comme nous l'avons fait il y a 20 ans. Pour neutraliser les mines, il faut de l'argent, de l'éducation et une assistance aux survivants. Nous demandons à tous les gouvernements qui prennent la parole dans cette salle aujourd'hui de faire leur part.

Si les conflits sont en diminution aujourd'hui, les restes explosifs de guerre, eux, ne le sont pas. Les mines terrestres ne respectent aucun cessez-le-feu; elles ne respectent aucun accord de paix. Chaque semaine, le Conseil parle de la nécessité de mettre fin à la violence, au conflit et à la guerre dans un endroit ou un autre de la planète. Si nous ne nous attaquons pas au fléau des mines terrestres, nous laisserons ceux qui sont sortis du conflit encore plus à la traîne.

Il y a 20 ans, nous avons montré que l'action collective était possible. Le moment est venu maintenant de terminer le travail.

M. Seck (Sénégal) : Dans un contexte marqué par la prolifération des conflits asymétriques, le Sénégal, mon pays, ne peut que se féliciter de l'organisation, par la présidence bolivienne, de cette séance d'information sur une thématique aussi essentielle à la paix et à la sécurité internationales que l'action antimines.

Cela m'amène ainsi à remercier les personnes qui ont présenté des exposés aujourd'hui, en l'occurrence M. Alexander Zuev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, et Mme Nathalie Ochoa Niño, du Service de la lutte antimines de l'ONU en Colombie, pour leurs présentations fort éclairantes.

Mme Ochoa Niño nous a expliqué comment le déminage humanitaire était un préalable à toute action de paix, de réconciliation et de développement et un véritable déclic pour l'accord de paix intercolombien que son pays a signé.

Avec l'adoption, il y a 20 ans, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – la Convention d'Ottawa –, des efforts importants ont été accomplis en matière de lutte contre les mines antipersonnel, comme en atteste l'adhésion de 162 États Membres à ladite Convention, parmi lesquels le Sénégal. Mais en dépit de cette mobilisation, ces armes et explosifs demeurent encore de nos jours une menace réelle à la paix et la sécurité, en particulier dans un contexte de multiplication des acteurs non étatiques, tels que les groupes terroristes.

Plus préoccupant encore, autant les mines sont peu coûteuses parce que faciles à produire, autant elles coûtent exponentiellement plus cher à enlever, et ont un impact dévastateur sur le développement socioéconomique des localités polluées. En ce qui le concerne, après avoir intégré dans son dispositif juridique interne les dispositions de la Convention d'Ottawa et mis en place les mécanismes institutionnels y afférents, le Sénégal a procédé entre 2002 et 2004 à la destruction totale de son stock de mines antipersonnel. Depuis lors, mon pays n'a cessé, notamment en direction des pays producteurs, d'en appeler à un sursaut de volonté politique, en vue de la limitation vers la destruction totale de ces armes et explosifs.

Dans la foulée, le Sénégal a entrepris dans sa partie sud, avec l'appui de partenaires bilatéraux comme multilatéraux, un programme de déminage humanitaire visant à dépolluer toutes les zones concernées afin de favoriser le retour effectif des populations sur leurs terres et la reprise des activités économiques dans cette région à fort potentiel économique. C'est ainsi que de 2008 à nos jours, grâce aux actions du Centre national d'actions antimines du Sénégal, mis en place à cet effet, une superficie de plus de 1 800 000 mètres carrés, correspondant à 40 localités, a été totalement déminée. Parallèlement, le Sénégal accorde toute l'attention requise à d'autres aspects tout aussi importants du

déminage humanitaire et qui figurent parmi les piliers de l'action antimines. Il s'agit de l'éducation au risque des mines, du plaidoyer, de l'assistance aux victimes et de la destruction des stocks de mines.

Au regard du coût très élevé qu'implique le déminage, le Gouvernement sénégalais a décidé de dégager annuellement de son budget national une enveloppe dédiée à cette importante activité. Cela ne suffit pas, bien entendu; voilà pourquoi le soutien des partenaires pour atteindre cet objectif de déminage complet à l'horizon 2021 demeure nécessaire.

Avec aujourd'hui 101 États parties et 18 États signataires depuis son entrée en vigueur, en août 2010, la Convention sur les armes à sous-munitions jouit d'un soutien et d'une adhésion renforcés de la communauté internationale qui a pris pleinement conscience de sa responsabilité à la fois légale et morale pour parvenir à un monde exempt d'armes à sous-munitions. Ces armes, faut-il le rappeler, ont des effets traumatiques et psychologiques terribles sur les populations civiles.

Il est heureux de constater que les pays africains comme le mien, dans un élan qui rappelle celui qui a animé les États parties à la Convention d'Ottawa, ont joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cet instrument juridique international. C'est dans ce cadre que le Sénégal, qui ne possède pas ces armes, fidèle à ses engagements, poursuivra aux côtés de ses partenaires internationaux, son action de sensibilisation en direction d'autres États, en vue de parvenir à l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, si essentielle à la paix et à la sécurité internationales, en particulier à la protection et à la dignité des civils.

En tant qu'important fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Sénégal se réjouit de l'attention accordée aux menaces que représentent les mines, les restes explosifs de guerre, les engins explosifs improvisés et les armes à sous-munitions, dans le cadre de l'élaboration des mandats des missions. De même, mon pays salue la prise en compte de cette dimension dans le cadre des délibérations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Comité des 34.

Le recours à ces armes et explosifs, en particulier par les acteurs non étatiques tels que les groupes terroristes, dans un environnement volatile et imprévisible tel que celui dans lequel évolue la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, constitue de nos jours un défi supplémentaire pour les soldats de la paix. Aussi, saisissons-nous l'occasion pour saluer les efforts inlassables menés par les Nations Unies, notamment l'action antimines à travers la coopération, le renforcement des capacités et l'assistance technique, afin de parvenir à un monde débarrassé de ces engins qui tuent sans discriminations enfants comme adultes, civils comme militaires.

Pour terminer, Monsieur le Président, ma délégation réaffirme sa disponibilité à œuvrer avec les autres membres du Conseil de sécurité pour apporter une contribution positive au projet de résolution que votre pays a si pertinemment soumis à son appréciation.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à exprimer ma plus profonde sympathie aux civils innocents qui ont été tués ou gravement blessés par des engins explosifs. Je tiens également à saluer tous ceux qui travaillent dans le déminage, y compris les excellents intervenants d'aujourd'hui pour leur courage et leur professionnalisme.

Il y a 20 ans, en 1997, la très importante Convention d'Ottawa était ouverte à la signature. Depuis, nous avons vu des progrès significatifs, notamment la destruction constante des stocks et la diminution progressive des champs de mines dans la plupart des pays touchés. Toutefois, face aux crises mondiales telles que la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme, la menace posée par les engins explosifs est loin de s'amenuiser. Selon Landmine Monitor, le nombre de victimes des mines terrestres est passé de 3 700 en 2014 à 6 500 en 2015, et l'ONU demande une augmentation de 50 % du financement de l'action antimines de 347 millions de dollars en 2016 à 511 millions de dollars en 2017. Les besoins sont les plus grands dans les zones de conflits actifs, comme au Moyen-Orient, et nous devons tous nous en inquiéter. La question fondamentale est de savoir comment appliquer des mesures concrètes dans des situations de conflit.

En l'absence d'action antimines, il ne saurait y avoir d'assistance humanitaire, et les personnes déplacées ne peuvent pas rentrer chez elles. L'action antimines est donc une condition préalable à la paix et la sécurité. En même temps que nous menons les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notre objectif premier doit être de renforcer les capacités nationales des pays touchés. En plus du déminage, l'assistance aux victimes et l'éducation à la réduction des risques dans les communautés affectées sont des aspects essentiels à l'instauration d'une paix et d'une

stabilité durables. C’est dans cette optique que le Japon continue de contribuer au Fonds de contributions volontaires du Service de la lutte antimines. Nous croyons qu’il améliore la situation humanitaire dans le monde, notamment dans la région du Moyen-Orient, y compris en Syrie, en Iraq et en Afghanistan, et renforce la résilience des communautés locales.

Le Japon a toujours fait de l’aide à l’action antimines une de ses priorités, et nous sommes fiers d’être le deuxième plus grand donateur dans ce domaine, avec une contribution cumulative se chiffrant à 263 millions de dollars entre 2011 et 2015. Je voudrais saisir cette occasion pour tirer plusieurs leçons de nos expériences, lesquelles pourraient s’avérer utiles en termes d’action antimines.

Premièrement, nous reconnaissons utile de promouvoir la coopération triangulaire. Dans ce domaine, l’assistance fournie au Cambodge est notre engagement de plus longue date. Forts de la connaissance et de l’expérience résultant de cette coopération, le Japon et le Cambodge instaurent désormais une coopération technique triangulaire avec la Colombie, l’Angola et le Laos par le biais du Centre cambodgien d’action antimines.

Deuxièmement, il est très important d’avoir un large éventail de partenaires. Des sociétés privées japonaise et des organisations de la société civile mènent des efforts collectifs. Par exemple, une machine de déminage de haute technologie, produite par une entreprise japonaise, est capable d’écraser des armes à sous-munitions, et cette société prête des machines à une organisation non gouvernementale active au Laos.

Troisièmement, il faut privilégier la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Il est indéniable que la participation des femmes renforce la qualité de ces activités. Et cela est particulièrement vrai pour ce qui est des stratégies concernant les femmes, les enfants et l’aide aux victimes. Le travail de Mme Nathalie Ochoa Niño en est le parfait exemple.

En 2014, dans le cadre du Traité d’Ottawa, nous nous sommes fixé pour objectif politique de parvenir à un monde sans mines d’ici à 2025. La communauté internationale a encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif. Le Japon continuera de jouer un rôle actif dans la lutte contre les mines en collaboration avec l’ONU, les États Membres, les entreprises privées et les organisations de la société civile.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Zuev et Mme Ochoa Niño de leurs exposés très instructifs. Nous aussi, nous voulons rendre hommage aux organisations et aux individus courageux qui mettent leur vie en jeu pour atténuer les risques liés aux mines antipersonnel, aux engins explosifs improvisés (EEI) et aux munitions non explosées dans les zones de conflit. Nous espérons que la discussion d’aujourd’hui nous aidera à continuer de souligner l’importance de l’action humanitaire contre les mines, de lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés et d’atténuer les dangers liés aux restes explosifs de guerre.

Les États-Unis sont le principal bailleur de fonds de ces efforts dans le monde. Depuis 1993, nous avons fourni plus de 2,8 milliards de dollars d’aide à la destruction des armes classiques dans plus de 99 pays, ce qui comprend l’enlèvement des mines antipersonnel et des munitions non explosées, y compris en Colombie, où nous sommes le premier donateur dans ce secteur. Nous exhortons les autres États Membres à se joindre à nous au sein d’un partenariat international énergique pour réduire l’impact humanitaire des mines antipersonnel, des munitions non explosées et des engins explosifs improvisés sur les communautés vulnérables du monde entier.

Aujourd’hui, les organisations du secteur public comme du secteur privé jouent un rôle fondamental dans l’enlèvement des EEI et autres engins explosifs, souvent avant même que le conflit et la violence ne se soient complètement tus. Ces partenaires vont continuer de fournir un appui essentiel pour faciliter le retour en toute sécurité des civils dans les zones où des combats ont eu lieu.

Nulle part ces défis sont plus présents que dans nos efforts en cours pour venir à bout de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL). Nombre des zones qui ont été libérées ou qui sont en voie d’être libérées de l’EEIL sont lourdement infestées de mines antipersonnel et d’EEI. Certains de ces engins explosifs servent de pièges pour semer la terreur même après le départ des combattants de l’EIIL. L’enlèvement des mines antipersonnel, des EEI et des munitions non explosées est un élément important de la victoire contre l’EIIL afin que les déplacés et les réfugiés puissent rentrer chez eux. Cela implique également de s’assurer qu’aucune mine ou aucun EEI ne subsiste dans les infrastructures clefs afin que l’approvisionnement en eau puisse être rétabli et que les services d’assainissement reprennent.

Cependant, s'agissant d'atténuer les risques liés aux EEI, un risque de confusion potentielle demeure entre le rôle des agents humanitaires chargés de l'action antimines et celui du personnel militaire et de sécurité qui opère dans des zones de conflit. Pour mieux protéger le personnel antimines, il importe que les États Membres ne confondent pas l'enlèvement des EEI et les activités militaires de lutte contre les EEI. Les États touchés, les donateurs, l'ONU et les agents humanitaires de l'action antimines doivent travailler main dans la main pour garantir que toutes les personnes qui s'occupent de la localisation et de l'élimination des EEI possèdent les compétences voulues pour effectuer ce travail. L'objectif doit être de garantir l'élimination totale, efficace et sûre des EEI.

Les États-Unis continueront de soutenir les efforts de l'ONU et d'autres pour atténuer les conséquences humanitaires des mines antipersonnel, des munitions non explosées et des EEI.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Sous-Secrétaire général Zuev et Mme Ochoa Niño de leurs exposés.

Ces dernières années, grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale, des progrès ont été enregistrés dans le domaine de l'action internationale contre les mines. Le douloureux problème des mines antipersonnel a pu être atténué dans plusieurs pays et régions. La Chine apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par l'ONU dans ce domaine.

La situation internationale et régionale en matière de sécurité connaît actuellement de profonds et complexes changements. Dans de nombreux pays et régions touchés par une guerre ou un conflit armé, les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre constituent une grave menace pour la vie et les biens civils et entravent le développement économique et la reconstruction sociale. Ces dernières années, les engins explosifs improvisés sont devenus un moyen pour les terroristes et les extrémistes de mener à bien leurs actes de terreur et de violence.

Le renforcement de l'assistance et de la coopération internationales dans le domaine de la lutte contre les mines et l'atténuation effective des risques liés aux mines et autres explosifs pour les civils et les forces de maintien de la paix sont des tâches importantes. La Chine estime que pour répondre efficacement aux préoccupations humanitaires découlant des mines antipersonnel et des explosifs, la communauté internationale doit respecter les principes suivants.

Premièrement, il faut respecter le principe d'appropriation par les États Membres. Il est impératif de prendre pleinement en compte les caractéristiques nationales et les besoins des pays touchés par les mines antipersonnel et de renforcer en permanence les capacités et compétences des pays touchés participant au déminage afin de tirer pleinement parti de leur rôle.

Deuxièmement, il faut respecter le principe de traitement équilibré. Il faut tenir compte des différences qui existent entre les pays en termes d'environnement de sécurité et de force militaire et régler correctement les problèmes humanitaires tout en prenant pleinement en considération les besoins militaires et en matière de sécurité légitimes des pays.

Troisièmement, il faut respecter le principe d'efforts axés sur les résultats. Il faut s'employer à améliorer les retombées concrètes de l'assistance et de la coopération en matière de déminage, renforcer davantage les capacités des États bénéficiaires et les aider à passer de la dépendance à l'égard de l'aide extérieure à l'autosuffisance dans ce domaine.

La Chine a toujours accordé une grande attention aux préoccupations humanitaires liées aux mines et soutenu activement les instruments juridiques internationaux en la matière, y compris les Conventions de Genève et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC). La Chine est membre à part entière de la CCAC et de ses quatre protocoles additionnels. Nous respectons fidèlement nos obligations découlant de ces instruments.

La Chine a depuis de nombreuses années une coopération et des échanges étroits avec les Parties contractantes à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et a participé en tant qu'observateur aux Réunions des États Parties ainsi qu'à ses conférences d'examen. La Chine est très attachée à la cause du déminage humanitaire international et a, dans la mesure du possible, fourni une assistance aux pays touchés et aux victimes. Depuis 1998, le Gouvernement chinois apporte son aide sous forme de matériel de déminage et de formation technique, en plus d'une assistance financière. Il a également fourni une aide humanitaire

d’une valeur de plus de 90 millions de renminbi à une quarantaine de pays en Asie, en Afrique et en Amérique latine, et formé près de 500 démineurs professionnels.

En septembre 2015, le Président chinois, M. Xi Jinping, a annoncé à l’occasion du Sommet sur le maintien de la paix, tenu en marge de la soixante-dixième session de l’Assemblée générale, que la Chine allait lancer au cours des cinq prochaines années 10 programmes d’assistance au déminage. La Chine s’emploie activement aujourd’hui à honorer cet engagement et à mettre en œuvre lesdits programmes.

La Chine attache une grande importance aux préoccupations humanitaires liées à l’emploi massif d’engins explosifs improvisés (EEI) par des acteurs non étatiques. Nous appuyons le débat en cours sur les EEI dans le cadre du Protocole modifié de la CCAC sur l’interdiction ou la limitation de l’emploi des mines, pièges et autres dispositifs. Nous sommes prêts à avoir un échange de vues constructif avec les parties concernées. Nous avons coorganisé la première Réunion du Groupe d’experts à cet égard, en mars dernier à Beijing, et à cette occasion les experts chinois, de concert avec ceux de l’ONU et d’autres, ont formulé les normes des Nations Unies relatives à l’élimination des EEI.

La Chine comprend parfaitement les aspirations des pays et des populations touchées par les mines à la sécurité et au développement. Comme toujours, nous entendons nous acquitter de nos obligations internationales et fournir toute l’assistance que nos moyens permettent. Et nous sommes prêts à nous joindre à la communauté internationale pour régler les problèmes humanitaires liés aux mines antipersonnel et autres engins explosifs.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Alexander Zuev, de son premier exposé qui était non seulement détaillé mais également multilingue, et avons écouté attentivement la déclaration de Mme Nathalie Ochoa Niño, membre du Service de la lutte antimines de l’ONU en Colombie.

Étant donné l’augmentation du nombre de foyers de tension et de conflits locaux, ce n’est pas seulement la nécessité de parvenir à un règlement politique qui se pose avec acuité, il faut également que la communauté internationale intensifie ses efforts pour faire face aux conséquences les plus immédiates de ces conflits, telles que les mines non explosées, les engins explosifs improvisés et les restes explosifs de guerre. Il s’agit d’un problème mondial et de l’un des principaux obstacles non seulement au retour des réfugiés et des personnes déplacées, mais aussi au rétablissement des infrastructures et de l’économie de régions sortant d’un conflit. Ce phénomène constitue également une grave menace pour les forces de maintien de la paix des Nations Unies, qui depuis 2014 ont perdu 21 soldats et enregistré 105 blessés à la suite d’incidents impliquant des engins explosifs. À cet égard, nous partageons pleinement l’avis du Secrétaire général, M. Guterres, à savoir que la paix sans l’action antimines est une paix inférieure.

La Fédération de Russie considère que le rôle de coordination joué par le Service de la lutte antimines au sein du système des Nations Unies est très important. Nous entendons continuer à soutenir les efforts qu’il déploie pour établir des normes, des pratiques optimales et des recommandations relatives à l’action antimines, et sommes prêts à participer à la troisième réunion d’experts sur l’élaboration de normes pour l’élimination d’engins explosifs improvisés. Outre ses efforts théoriques, le travail que réalise concrètement le Service de la lutte antimines dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des missions politiques spéciales est tout aussi crucial. Nous jugeons également importante l’aide qu’il apporte, sur une base volontaire, aux États touchés qui en font la demande afin d’apporter des améliorations qualitatives à leurs capacités nationales de déminage. Au bout du compte, c’est aux gouvernements qu’il incombe au premier chef d’assurer la sécurité de leur peuple, y compris contre les attaques terroristes. En 2014, sous l’égide du Ministère de la défense, la Fédération de Russie a créé un centre international d’action antimines au titre de sa contribution nationale aux efforts internationaux dans ce domaine. Ses travaux sont guidés par les normes internationales de l’ONU, ainsi que par les normes nationales, sur la base desquelles il forme des spécialistes en déminage humanitaire.

Je voudrais également appeler l’attention sur le fait que la communauté internationale doit de toute urgence intensifier les efforts de déminage en Syrie, afin de garantir le retour des réfugiés et des personnes déplacées aussi rapidement que possible. La Fédération de Russie a récemment présenté une initiative visant à former une large coalition internationale pour la lutte antimines en Syrie, et des militaires russes s’emploient déjà activement à déminer le territoire de ce pays. Nous espérons que nos partenaires pourront contribuer au mieux de leurs capacités à résoudre ce problème humanitaire.

La Fédération de Russie est prête à collaborer de manière productive au projet de résolution proposé par la délégation bolivienne, qui, nous en sommes convaincus, peut fournir au Service de la lutte antimines une aide pratique dans l'accomplissement de son mandat.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la Bolivie d'avoir inscrit la lutte antimines à l'ordre du jour du Conseil aujourd'hui. Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Alexander Zuev, de son exposé utile et, en particulier, Mme Nathalie Ochoa Niño de sa déclaration passionnée et éclairante de ce matin.

Les terribles conséquences des mines et des restes explosifs de guerre pour les communautés dans lesquelles ils se trouvent ne sauraient être exagérées. De retour chez elles, les familles qui avaient été déplacées par un conflit retrouvent une terre qui les a soutenues autrefois, mais qui maintenant s'est retournée contre elles. La présence de mines terrestres sape la capacité des rapatriés à cultiver leurs terres et à faire les récoltes, que ce soit pour se nourrir ou pour vendre leurs produits, ce qui compromet leur santé et leurs moyens de subsistance, et représente une menace encore plus grave, à savoir le risque d'être blessé ou tué.

Dans les 20 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention d'Ottawa, des progrès impressionnants ont été réalisés dans la lutte contre l'emploi des mines terrestres. Il est positif de noter que le nombre de victimes de mines a diminué au cours des dernières années, ce qui atteste de l'élimination quasi totale de l'utilisation des mines antipersonnel grâce à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et traduit les progrès accomplis dans les efforts visant à rendre sûres des zones précédemment minées. Toutefois, ce travail est loin d'être terminé. Le nombre de victimes d'engins explosifs improvisés (EEI) a fortement augmenté, ce qui s'explique en grande partie par l'emploi d'EEI dans des zones de conflit et d'après conflit, en particulier par des acteurs non étatiques. Tout doit être fait pour atténuer la menace que les engins explosifs improvisés font peser sur les personnes et les communautés. Nous nous félicitons des travaux en cours dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques et son protocole II modifié, qui doivent nous permettre d'échanger des expériences sur les problèmes humanitaires posés par les EEI et d'en apprendre davantage sur les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à en empêcher l'utilisation.

La Suède partage pleinement les préoccupations qui ont été exprimées au sujet des graves problèmes humanitaires causés par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans les régions sortant d'un conflit. Nous devons intensifier nos efforts pour réduire au minimum leur fréquence, leurs effets et les risques qu'ils posent. Les enfants sont particulièrement vulnérables. Le rapport historique de Graça Machel (voir A/51/306), qui a conduit à la mise en place du mandat de l'ONU sur le sort des enfants en temps de conflit armé, notait que les mines terrestres représentent un danger insidieux et durable pour les enfants. Les enfants, qui sont naturellement curieux, sont enclins à ramasser des objets étranges et, malheureusement, certaines mines ont été conçues pour ressembler à des jouets. Les enfants risquent également beaucoup plus de mourir de blessures causées par des mines que les adultes. Leurs besoins doivent donc toujours être au cœur de l'élaboration des programmes de réadaptation physique et de sensibilisation au danger des mines.

L'enlèvement des restes explosifs de guerre est une tâche souvent dangereuse et extrêmement laborieuse, mais les effets du déminage humanitaire sur les communautés peuvent être porteurs de changement, comme nous l'a dit ce matin Mme Ochoa Niño. Il est de ce fait important de continuer à appuyer la lutte antimines, notamment par le biais de financements et de savoir-faire. La Suède a contribué plus de 100 millions de dollars à l'action antimines dans le monde au cours des 10 dernières années. Outre le financement, l'assistance technique est également un aspect important de la lutte antimines. L'Agence suédoise pour la protection civile est un partenaire du Service de la lutte antimines et du Comité international de la Croix-Rouge, et mène une action antimines humanitaire dans le monde entier. Par exemple, nous avons récemment appuyé, par l'entremise du Service de la lutte antimines, des activités antimines en Somalie visant à réduire au minimum l'impact des dangers liés aux engins explosifs, à renforcer les capacités nationales de gestion des explosifs et à aider la Mission de l'Union africaine en Somalie à s'acquitter de son mandat dans de meilleures conditions de sécurité et avec une plus grande liberté de circulation.

Plus généralement, la Suède croit en une approche du désarmement et de la sécurité internationale qui place l'être humain au centre de nos politiques. La Suède est partie à toutes les conventions pertinentes interdisant ou réglementant l'emploi des mines non contrôlables, des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, ainsi que le traitement des restes explosifs de guerre. Nous

pensons que le moyen le plus efficace de lutter contre les risques associés à l'utilisation de ces armes consiste à poursuivre les efforts en faveur de l'universalisation de ces conventions.

Pour terminer, l'attachement aux cadres internationaux, ainsi que des programmes d'action antimines efficaces et dotés des ressources nécessaires permettront non seulement de sauver des vies, mais également d'aider ceux qui ont survécu aux ravages de la guerre à commencer à reconstruire leur vie.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma gratitude à la délégation bolivienne et à vous personnellement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir soulevé cette importante question au Conseil de sécurité. Je remercie également M. Zuev et Mme Ochoa Niño de leurs exposés instructifs.

Les conflits et les activités militaires en cours dans les États touchés par l'instabilité ont pour effet d'intensifier la pollution par des restes explosifs de guerre. Les groupes armés et terroristes illégaux ont de plus en plus recours à des engins explosifs improvisés, qui font peser une menace grave sur des communautés qui sortent d'un conflit. Par conséquent, la lutte antimines demeure un élément d'une importance essentielle pour assurer des interventions humanitaires efficaces, protéger les populations civiles et garantir la liberté de mouvement des communautés, du personnel humanitaire et des forces de maintien de la paix.

L'Ukraine attache une grande importance à ces questions et, au cours des dernières années, a coparrainé les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'assistance à la lutte antimines et la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Nous avons également appuyé les résolutions de l'Assemblée générale concernant la Convention d'Ottawa et la Convention sur certaines armes classiques.

En tant qu'État partie à ces deux conventions, l'Ukraine est conscient du rôle fondamental qu'elles jouent dans la réduction des risques liés aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre.

En dépit de graves difficultés auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité du fait de la guerre hybride menée contre notre pays, nous honorons pleinement nos obligations au titre de ces traités. En effet, depuis 2014, la question de la lutte antimines et de l'atténuation des risques liés aux explosifs est devenue plus importante que jamais pour mon pays. Les risques liés aux explosifs sont une conséquence directe de l'agression armée étrangère et des offensives menées par les forces hybrides – russes et terroristes – opérant dans certaines zones de Donetsk et de Louhansk en Ukraine.

Les mines et les engins explosifs sont dispersés dans toute la zone de conflit, en particulier le long de la ligne de contact, et représentent une grave menace pour les civils, notamment les enfants. Au cours de la période allant du 16 février au 15 mai, 36 civils ont été tués et 157 ont été blessés à Donbass, ce qui représente une augmentation de 70 % par rapport à la même période l'année précédente. Dans 40 % des cas, ces pertes en vies humaines causées par des mines et des munitions non explosées.

Ces restes explosifs de guerre sont souvent posés par des groupes armés illégaux dans les zones résidentielles et le long des voies de communication, ce qui représente une menace plus grave pour la population civile que pour le personnel militaire. Tout récemment, un membre de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine a été tué par l'un de ces dispositifs lorsqu'une voiture de patrouille transportant du personnel de l'OSCE a explosé le 23 avril près de la ville de Louhansk.

Malheureusement, la déclaration du Conseil de sécurité condamnant cet horrible incident a été bloquée par la délégation russe, ce qui est très révélateur s'agissant des auteurs de ce crime et de leurs soutiens au Kremlin.

C'est dans ce contexte extrêmement difficile que l'Ukraine fait tout ce qui est en son pouvoir pour détruire et éliminer les restes explosifs de guerre qui se trouvent sur son territoire. Le Service d'urgence de l'État et d'autres organismes nationaux, en étroite coopération avec le Service de la lutte antimines de l'ONU, l'UNICEF, l'OSCE, l'OTAN et d'autres partenaires internationaux, participent activement à une série d'activités de déminage dans les territoires libérés dans les régions du Donetsk et de Louhansk, notamment en sensibilisant les citoyens ukrainiens, dans les zones touchées par les conflits, aux risques liés aux mines. Cependant, il faudra attendre la fin des hostilités pour procéder au déminage humanitaire. Nous nous heurtons toujours à de graves difficultés même en ce qui concerne la réparation des infrastructures critiques endommagées par les bombardements persistants de l'artillerie russe.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance de la coopération internationale pour contrer les menaces que représentent les restes explosifs de guerre, les engins explosifs improvisés et les mines terrestres, ainsi que pour la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents. Nous espérons que l'adoption du projet de résolution soumis par la Bolivie nous rapprochera d'une interdiction totale de l'utilisation de l'une des armes de guerre les plus inhumaines jamais inventées.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence bolivienne d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la question des risques liés aux mines et aux explosifs. Ma délégation tient à remercier le Sous-secrétaire général, M. Alexander Zuev, et Mme Nathalie Ochoa Niño, de leurs exposés exhaustifs et salue les efforts qu'ils déploient en faveur de la stabilité dans le monde. Nous saluons également le travail réalisé par le Service de la lutte antimines de l'ONU à cet égard et en particulier son action couronnée de succès contre les mines au Mali, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en Iraq et en Colombie.

Ma délégation voudrait formuler les observations et recommandations suivantes.

La lutte antimines est au cœur des efforts humanitaires, de relèvement et de développement au lendemain des conflits dans les 70 États touchés. Les mines et les explosifs font de nombreux morts et mutilés, entravent la circulation des personnes et l'acheminement de l'aide humanitaire, rendent les terres impropres à la culture et entravent l'accès des citoyens à l'eau, aux vivres, aux soins et aux activités commerciales. La contamination par les mines et les restes explosifs de guerre a des incidences négatives sur les populations civiles, les opérations des Nations Unies et la paix et la sécurité mondiales.

Le nombre croissant de conflits intra-étatiques et des risques liés aux explosifs ont conduit à une augmentation de demandes d'assistance adressées à l'ONU concernant la lutte antimines à des fins humanitaires dans des situations d'urgence. La lutte antimines permet aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer chez eux en toute sécurité et garantit aux acteurs humanitaires et aux soldats de la paix l'accès aux zones concernées. Nous exhortons la communauté internationale à appuyer, au moyen de fonds de l'ONU prévisibles et affectés à cette fin, les activités du Service de la lutte antimines, qui s'est révélé être un outil précieux et efficace pour atténuer les risques liés aux mines.

Une lutte antimines efficace doit porter sur les cinq piliers, dont le premier consiste à enlever, éliminer et détruire les mines terrestres et les restes explosifs de guerre et à marquer ou clôturer les zones infestées. La sensibilisation aux risques, la sécurité et l'identification des mines et des restes explosifs sont de la plus haute importance. Les mesures d'assistance médicale et les services de réadaptation pour les victimes, les efforts de plaidoyer pour un monde exempt de la menace que représentent les mines terrestres et la nécessité pour les pays de mettre en œuvre des traités internationaux sont également essentiels. Dans le même temps, il faut aider les pays à renforcer leurs capacités nationales pour faire face à la menace que représentent les mines et les explosifs.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires peut diffuser de bonnes pratiques et élaborer des directives en ce qui concerne l'atténuation des risques liés aux armes explosives dans les zones peuplées. Depuis son entrée en vigueur, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a joué un rôle important dans le traitement des problèmes humanitaires liés à l'utilisation de ces armes. Nous partageons et appuyons pleinement les objectifs humanitaires de la Convention.

Compte tenu de l'importance des aspects humanitaires de cette question, l'unité de génie militaire kazakhe a neutralisé plus de 4,5 millions d'engins explosifs en Iraq de 2003 à 2009 et a dispensé une formation spécialisée aux forces de sécurité iraquiennes. Dans le cadre du processus de renforcement de nos capacités nationales pour contrer la menace que représentent les mines et les explosifs, mon pays a mis en place et développé un centre de déminage.

Le Kazakhstan est déterminé à participer aux efforts multilatéraux visant à assurer la sécurité et la sûreté des civils, à pérenniser la paix et à renforcer la stabilisation.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier sincèrement la Bolivie d'avoir organisé cette séance d'information pour appeler l'attention sur cette question de la plus haute importance.

Les mines terrestres et les restes explosifs de guerre représentent une menace grave pour la vie et la sécurité des civils dans de nombreux pays de par

le monde. Ces explosifs font peser une menace, sans discrimination, sur les civils et sur le personnel des services de l'ordre nationaux, sans oublier les soldats de la paix et les acteurs humanitaires, y compris les démineurs.

En outre, ces explosifs ont des conséquences graves à long terme, sur le plan humanitaire, social et du développement. Ils constituent un obstacle à la fourniture d'une aide humanitaire aux civils qui en ont besoin et au développement des zones touchées, ce qui limite les chances de développement et d'amélioration des conditions socioéconomiques des habitants de ces zones. Ils font également peser une lourde charge sur les activités de consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit, laquelle peut durer des décennies après la fin des conflits. Les mines et restes explosifs de guerres abandonnés sont des sources de matières nécessaires pour fabriquer des engins explosifs improvisés (EEI). Ces EEI sont utilisés par les groupes armés et les terroristes dans de nombreuses attaques, qui ont coûté la vie à des milliers de personnes dans différents pays et régions du monde.

L'Égypte est l'un des pays les plus touchés par les mines et leurs effets. Plus de 22,7 millions de mines et d'engins explosifs ont été posés sur le territoire égyptien pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est plus de 20 % du nombre total de mines placées dans le monde. Plus de 17 millions de ces mines sont présentes dans la région d'El Alamein. Localiser un tel nombre de mines et les neutraliser exige des ressources financières notables. Ces mines sont donc un obstacle considérable au développement, sans parler de la menace humanitaire qu'elles représentent, qui a fait des milliers de victimes au fil des années.

Compte tenu de tout cela, l'Égypte accorde une attention particulière à cette question. Mon pays a créé le Comité national de déminage pour superviser les activités de déminage et de développement dans les zones concernées. Le Comité a élaboré une stratégie nationale de lutte antimines pour traiter des questions relatives aux mines, en collaboration avec les divers ministères et organes gouvernementaux compétents, ainsi qu'avec des organisations de la société civile. Un fonds d'affectation spéciale a également été mis en place, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, afin d'aider à la mise en œuvre de cette stratégie. Depuis 1984, mon pays applique également un moratoire sur le transfert de mines vers un autre pays, quel qu'il soit. L'Égypte a également mis fin à la production de mines en 1988, avant même qu'une quelconque convention internationale soit consacrée à la question. L'Égypte a insisté sur le fait qu'il était important de trouver un équilibre entre les considérations humanitaires et les questions liées à un emploi justifié des mines à des fins de légitime défense, ainsi que leur utilisation en tant que moyen, réglementé et contrôlé, de contrôler les frontières.

L'Égypte souligne le rôle important que joue l'ONU, par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, pour fournir une assistance dans ce domaine. Elle se félicite également de l'intégration de la lutte antimines dans les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales autorisées par le Conseil de sécurité dans les zones de conflit. Nous soulignons en outre qu'il importe d'élaborer une approche intégrale de la lutte antimines. Cette démarche doit mobiliser les efforts déployés par la communauté internationale pour appuyer les initiatives prises au niveau national par les pays touchés par les mines, et pour aider au renforcement des capacités de lutte contre les mines et explosifs dangereux. L'Égypte insiste de plus qu'un cadre ou instrument juridique, quel qu'il soit, doit répondre en particulier aux préoccupations légitimes des États les plus concernés par les risques liés aux mines et aux engins explosifs. Les États qui ont placé des mines sur le territoire d'autres États doivent assumer les responsabilités morales et juridiques qui en découlent. Ils doivent assumer leur part de la charge que représente l'élimination de ces mines.

Pour terminer, l'Égypte espère que la séance d'aujourd'hui contribuera à inciter la communauté internationale à intensifier sa coopération en vue de s'attaquer aux conséquences qu'ont les mines et les engins explosifs du point de vue humanitaire et sur les plans de la sécurité et du développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La déclaration du représentant de l'Ukraine, faite simplement d'allégations, n'avait qu'un seul objectif : détourner l'attention du manque de volonté de Kiev de mettre en œuvre les accords de Minsk. Malheureusement, il n'est guère surprenant qu'il ait fait des allégations infondées et qu'il ait tenté de souiller la Russie. L'Ukraine rend la Russie responsable de l'incident tragique survenu le 23 avril sur la ligne de contact, lorsqu'un véhicule

de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a explosé. Nous avons entendu toute une série d'allégations du même type, au sujet de tragiques incidents du même type survenus en Ukraine – allégations qui, en général, font immédiatement suite à l'incident concerné. Par la suite, lorsque l'incident donne lieu à une enquête impartiale, l'Ukraine retrouve le silence. Aujourd'hui, c'est précisément ce à quoi nous assistons, en dépit du fait qu'une enquête internationale est déjà en cours.

Si quelqu'un a vu quelque chose ou détient des éléments de preuve, il faut en faire rapidement part au groupe d'enquête qui a été créé spécialement et qui est dirigé par le Président de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. Voilà ce qu'il faut faire, plutôt que s'adonner à la démagogie politicienne. Nous disposons de nos propres informations concernant cet incident, mais nous ne nous livrons pas à la spéculation car nous ne voulons pas entraver l'enquête.

C'est pourquoi, plutôt que répandre des éléments infondés, nous devons nous consacrer au processus de paix proprement dit. C'est d'autant plus le cas que la déclaration ukrainienne dit vrai concernant les activités de déminage humanitaire : elles ne peuvent commencer qu'après la fin du conflit. Cela nécessite toutefois une mise en œuvre rapide de toutes les dispositions des accords de Minsk, en tout premier lieu dans le domaine politique, ainsi que la mise en place d'un statut spécial pour certaines régions du Donbass, la tenue d'élections, la reconstruction des systèmes économique et bancaire, et des mesures d'amnistie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de l'Ukraine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. On voit toujours mieux la paille dans l'œil de son voisin que la poutre dans le sien. Il est révoltant que la Fédération de Russie, qui fournit toutes sortes d'engins explosifs, de munitions et de mines aux séparatistes du Donbass, ait l'audace de donner des leçons sur la sensibilisation aux mines et le déminage.

La séance est levée à midi.